



S.A.S. au capital de 400 000 €
797, ZA Porte du Quercy - 47500 MONTAYRAL
Tél. 05 53 40 96 80
E-mail : hycodis@hycodis.fr
Site : www.hycodis-adisco.com
SIRET : 345 147 243 00025 - APE 4644Z
RIB : CRÉDIT MUTUEL - 15519 39065 00021830901 42
IBAN : FR76 1551 9390 6500 0218 3090 142 - CODE SWIFT : CMCI FR 2A

L'hygiène professionnelle

Livraison

RESTAURANT LA CAVE A TAPAS
1 RUE DE LA CALE
46700 PUY L EVEQUE

RESTAURANT LA CAVE A TAPAS
1 RUE DE LA CALE
46700 PUY L EVEQUE

Vos réf. :

Code client : 37229

Facture N° 2514745

P-1

Suivi par : SIGNORI Patrick (06 72 36 91 58)

Date	Echéance	Mode de règlement
22/07/2025	31/08/2025	LCR sans acceptation 30 jours fin de mois

Saisi par : S-101

Tél : 05 65 31 81 88

Référence	Qté	Désignation	P.U. H.T.	P.U. net H.T.	Montant H.T.	CT
		BL N°2369605 du 18/07/2025 Cde N°2070015 du 18/07/2025				
106622	2	Bobine DC gaufrée 450F 2p BLANC 19.4x22cm Colis de 6	13,50 €	13,50 €	27,00 €	1
108469	2	Gant nitrile NON POUDRE Taille M -NOIR- Boite de 100	3,50 €	3,50 €	7,00 €	1
00050504	1	GREEN LINE lavage vaisselle Eau DURE bidon 5L	12,92 €	12,92 €	12,92 €	1
		Frais de port			15,00 €	1

CT	TOTAL H.T.	% T.V.A.	Montant taxe
1	64,92 €	20,00	12,98 €
Dont FF	3,00 €		

SIRET client
929838100

TOTAL H.T.	64,92 €
TOTAL T.V.A.	12,98 €
TOTAL T.T.C.	77,90 €
NET A PAYER	77,90 €

S.A.S au capital de 400 000 €
TVA Intra : FR12345147243
SIRET : 345 147 243 00025 - APE : 4644Z
Banque : CREDIT MUTUEL
IBAN : FR76 1551 9390 6500 0218 3090 142
BIC : CMCI FR 2A

Ce papillon nécessaire pour créditer votre compte
est à joindre à votre règlement. Merci.

Facture N° 2514745 22/07/2025
Montant : 77,90 €

Payeur : 37229

Echéance : 31/08/2025

Nos commandes sont livrées franco de port moyennant un minimum de 150 €HT, en dessous de cette valeur des frais de port seront appliqués avec un minimum de 15 €HT par expédition, conformément à une modification de nos CGV.
Aucun escompte pour paiement anticipé. Tout débiteur payant une facture après l'expiration du délai de paiement devra verser à son créancier une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40€ (article D.441-5 du 02/10/2012).